

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006
Concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)– ANNEXE II. Exigences concernant l'établissement de la fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**NOM DE PRODUIT: **PH REDUCER****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage de produit: Réducteur de pH et détartrant de tuyaux et de systèmes d'irrigation.

Utilisations déconseillées: Inconnue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: Nortem Chem S.A.

Adresse: Rue, Alexander Humboldt N°12. El Puerto de Santa María, 11500, Cádiz (Espagne).

Numéro de téléphone: +34 856 925 095

E-mail: elpuerto@nortemchem.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classe de danger: Lésion ou irritation oculaire grave

Catégorie de danger: Catégorie 2

Indication de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

*Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

*Vérifiez la classification complète, y compris les déclarations préventives dans la SECTION 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

PICTOGRAMME:



MOT D'AVERTISSEMENT: Attention

INDICATIONS DE DANGER: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

CONSEILS DE PRUDENCE:

Prévention:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des lunettes de protection des yeux.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

2.3. Autres dangers

PBT: Cette substance n'est pas identifiée en tant que substance PBT.

vPvB: Cette substance n'est pas identifiée comme une substance vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS	N° CE	Pourcentage de concentration	Classification de danger
Acide Citrique N° REACH: 01-2119457026-42-XXXX	77-92-9	201-069-1	30 - 50%	Lésion ou irritation oculaire grave. Catégorie 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseil général: Montrez la feuille des données de sécurité au médecin présent. Une attention médicale immédiate n'est pas nécessaire.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincez soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si sont faciles à enlever. Continuez à rincer.

Ingestion: Buvez beaucoup d'eau. N'enclenchez pas les vomissements. Consultez un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux: Peut causer une irritation et des douleurs.

*Effets différés: Ne s'applique pas.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement immédiat/spécial: Rincez les yeux abondamment avec beaucoup d'eau. Pas de matériel spécial requis.

Surveillance médicale des effets différés: Ce n'est pas nécessaire.

REBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l' incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou de dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction non appropriés: Sans objet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques: Pendant la combustion lors de l' incendie, aucune vapeur toxique n'est produite dérivé de la substance.

Dangers spécifiques lors de la lutte contre un incendie: Il n'y a pas de dangers spécifiques dérivés de la substance. Ne pas utiliser de jet d'eau, étant donné que celui-ci peut disperser et provoquer la propagation du feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Recommandations pour les pompières : Protégez-vous avec un appareil respiratoire individuel.

Autres informations: Procédure standard pour les feux normalisés. Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances des lieux et de leur environnement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles: Utilisez du matériel de protection personnelle. Utilisez une protection pour les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions environnementales: Ce n'est pas nécessaires. Ne requiert aucune précaution environnementale spéciale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: Vous pouvez nettoyer ce qui a été renversé manuellement. Après avoir nettoyé, rincez avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Consulter les sections 8 et 13 de cette FDS.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une utilisation sûre: Utilisez une protection pour vos yeux.

Conseils pour éviter l'apparition de nouveaux risques pour la santé et l'environnement: Ce n'est pas nécessaire. Il n'y a pas de risques spéciaux pour la santé et l'environnement.

Conseils en ce qui concerne les mesures générales d'hygiène: Lavez-vous les mains après chaque usage. Évitez le contact avec les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques / Conditions de stockage: Conservez l'emballage bien fermé dans un endroit sec et frais protégé de la lumière.

Conditions de stockage commun: Stockage incompatible avec les bases fortes et les agents oxydants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation spécifique: Réducteur de pH et détartrant de tuyaux et de systèmes d'irrigation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle: Sans objet.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle:

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

Protection des yeux: Lunettes de protection.

Protection des mains/de la peau: N'est pas nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne requiert pas de précautions environnementales spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Solution aqueuse transparent
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	N/A *
pH	≥2 (25° C)
Point de fusion/point de congélation	-
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	102 °C/ 102-108 °C
Point d'éclair	-
Taux d'évaporation	Ne s'évapore pas
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	N/A
Pression de vapeur	0.0000221 Pa (25 °C)
Densité de vapeur	-
Densité relative	-
Solubilité(s)	1.119 g/cm ³ (25 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Totalement miscible
Température d'auto-inflammabilité	-
Température de décomposition	N/A
Viscosité	6.5 cP (25 °C, 50% solution aqueuse)
Propriétés explosives	Il n'explose pas
Propriétés comburantes	Non comburant

* N/A: Ne s'applique pas.

9.2. Autres informations

Sans objet.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Sans objet. Pas de dangers de réactivité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune n'est connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Aucune en particulier.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des bases fortes et des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, aucune vapeur dangereuse/toxique dérivée du produit n'est produite. Les produits de décomposition dérivés de l'emballage sont typiques des matériaux en plastique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les données du mélange ne sont pas disponibles.

Type de danger qu'implique ce produit: Lésion ou irritation oculaire grave.

Acide citrique :

Toxicité aiguë: Oral (souris): DL50 = 5400 mg/Kg

Oral (rat): DL50 = 11700 mg/Kg

Oral (lapin): DL50 = 700 mg/Kg

Cutanée (rat): DL50 > 20.00 mg/Kg

Inhalatrice: pas de données disponibles, de ce fait ce n'est pas considéré comme étant pertinent dans la classification.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non-irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Ne provoque pas de sensibilisation cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales: N'est pas considéré comme étant mutagène.

Cancérogénicité: N'est pas considéré comme étant cancérogène.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas considéré comme étant toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Non applicable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Non applicable.

Danger par aspiration: Sans objet.

Informations sur les voies d'exposition probables: Exposition oculaire (éclaboussures de produit dans les yeux ou contact par le biais des mains/ de la peau).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques: Possibilité d'irritation et de douleur aux yeux. N'irrite pas la peau.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée: Sans objet.

Effets interactifs: Sans objet.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Acide citrique :

12.1. Toxicité

DIN 38412 Part 15 (DIN en ISO 7346): Toxicité pour les poissons = 440 – 760 mg/l

DIN 38412 Part 5: Toxicité pour les bactéries > 10000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Demande Chimique d'Oxygène (DQO) = 750 ± 50 mg O₂/g

Demande Biochimique d'Oxygène au bout de 5 jours (DBO5) = 625 ± 50 mg O₂/g

97% Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

On n'attend pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Totalement soluble.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable ou toxique (PBT).

Ce produit n'est pas considéré comme très persistant ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

En respectant les conditions adéquate de gestion, il ne devrait pas y avoir de problèmes écologiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Traitement des résidus de produit: Pas de traitement spécial.

Traitement de résidus des emballages: Vider les emballages contaminés de façon appropriée. Ils peuvent être recyclés en plastique après un nettoyage approprié (rincer le récipient avec de l'eau).

*Sans précautions particulières

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse pour ADR, RID, ADN, IMDG et ICAO selon les Règlements type des Nations Unies.

14.1. Numéro ONU

Ne s'applique pas.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Ne s'applique pas.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Ne s'applique pas.

14.4. Groupe d'emballage

Ne s'applique pas.

14.5. Dangers pour l'environnement

Ne s'applique pas.

14.6. Précautions particulières à prendre par les utilisateurs

Ne s'applique pas.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- La Fiche de Données de Sécurité est conforme avec le RÈGLEMENT (UE) 2015/830 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).
- Le produit commercialisé est conforme avec le RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges – CLP.
- RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents.
- Real Decreto 770/1999, de 7 de mayo, por el que se aprueba la Reglamentación técnico-sanitaria para la elaboración, circulación y comercio de detergentes y limpiadores.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

L'information que contient cette feuille de sécurité est correcte selon nos connaissances correspondant à la date de sa révision. L'information donnée décrit seulement les produits selon les dispositions de sécurité et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité, elle ne constitue pas de relation légale. L'information que contient cette feuille de données de sécurité concerne seulement le matériel spécifique signalé et peut ne pas être valide en cas d'utilisation en combinaison avec d'autres produits ou pour n'importe quel processus, sauf s'il est mentionné dans le texte.

Classe de danger	Lésions ou irritation oculaire graves.
Catégorie de danger	Catégorie 2
Mention de danger	H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Mention d'avertissement	Attention
Conseils de prudence	Prévention: <ul style="list-style-type: none">- P102 Tenir hors de portée des enfants.- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.- P280 Porter un équipement de protection des yeux. Intervention: <ul style="list-style-type: none">- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.- P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.